



## COMMUNIQUE DE STEPHANE RODIER, MAIRE DE THIERS

Dans le but de contrer la deuxième vague de l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a annoncé un confinement de la population du 30 octobre au 1<sup>er</sup> décembre minimum. Les déplacements et regroupements sont donc interdits ou soumis à attestation dérogatoire.

Les services de la Ville de Thiers s'organisent pour garantir la continuité des services à la population. Les élus restent mobilisés et disponibles pour adapter ces mesures en fonction des besoins des Thiernois et des Thiernoises.

### **Priorité#1 : Assurer l'accueil des enfants dans les écoles et accueils périscolaires**

---

L'accueil des enfants sera assuré dès lundi 2 novembre dans l'ensemble des écoles Thiernoises.

La Mairie maintient l'ensemble des activités périscolaires aux horaires habituels : accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir.

Le protocole sanitaire sera strictement appliqué, tout au long de la journée, dans l'ensemble des écoles et des lieux d'accueil périscolaires.

Au regard des contraintes sanitaires imposées, la restauration scolaire accueillera prioritairement les enfants dont les deux parents travaillent en présentiel (le cas échéant, une attestation sera demandée).

Les écoles auront accès aux équipements culturels et sportifs dans le cadre éducatif.

### **Priorité#2 : Maintenir le lien social et aider les personnes en situation de fragilité**

---

Pour toutes les urgences sociales, une permanence téléphonique sera assurée par le CCAS, aux horaires habituels d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

La Municipalité se mobilisera pour contacter téléphoniquement les 2 500 personnes identifiées comme ayant des fragilités. Ce contact permettra de maintenir le lien social, de lutter contre la solitude et de développer des aides spécifiques en fonction des besoins identifiées.

Les animations et la restauration en direction des personnes âgées sont suspendues.

### **Priorité#3 : Accompagner les commerces et entreprises du territoire**

---

Une permanence téléphonique sera assurée par le Service Economie afin de répondre aux interrogations des commerces et entreprises thiernoises quant à l'application des différents décrets et de les accompagner dans leurs démarches administratives.

Cette permanence est accessible au 04 73 80 90 98, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Les contacts peuvent également être pris par mail à l'adresse : [economie@thiers.fr](mailto:economie@thiers.fr)

### **Priorité#4 : Assurer la continuité des services municipaux**

---

Les services municipaux restent ouverts téléphoniquement aux horaires habituels, du lundi au vendredi, de de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, 04 73 80 88 80 ou [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr)

Le Service Etat Civil traitera en priorité les urgences (décès, naissance). Les déplacements de la population étant interdits, toutes les autres demandes pourront être traitées par téléphone et sur rendez-vous si nécessaire : 04 73 80 88 80 ou [etat-civil@thiers.fr](mailto:etat-civil@thiers.fr)

Les activités du cadre de vie (services techniques, propreté, espaces verts, régie des eaux et assainissement, urbanisme) fonctionneront « en présentiel » dans le respect scrupuleux des règles sanitaires. L'accueil des usagers sera assuré uniquement par téléphone.

La Police Municipale assurera ses missions de proximité (information, sensibilisation...) et de sécurité publique (patrouille, contrôle...) dans le respect scrupuleux des règles sanitaires.

### **Priorité#5 : Les Etablissements Recevant du Public (ERP)**

---

Les espaces publics extérieurs (parcs, jardins...) restent ouverts.

Durancette période de confinement, les déplacements et les regroupements de personnes ne sont pas autorisés, sauf dérogation. De ce fait, l'ensemble des Etablissements Recevant du Public sont fermés et tous les événements (concerts, conférences...) sont suspendus jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre :

- Musée de la Coutellerie
- Conservatoire
- Salles de spectacle
- Médiathèque
- Maison des Associations
- Maison des Sports

*La continuité du service public étant assurée, chaque service est à la disposition des usagers pour toutes questions particulières.*

*Tous les contacts sont disponibles sur [www.ville-thiers.fr](http://www.ville-thiers.fr)*

*Mairie de Thiers – 04 73 80 88 80 – [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr)*